

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du JEUDI 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit

Le onze octobre à 20 heures 10 minutes,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 02 octobre 2018 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Etaient présents : Mme BERGER Véronique, Mme FLÉCHIER Cécilia, Mme BERTAULT Angèle, Mr BALLUE Guillaume, Mr MALAGA David, Mr DESPRAS Franck

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr MESSON Rémi, Mr LUWEZ Benoit, Mr MAHÉ Pascal, Mr GERMAIN Cyril

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame FLECHIER Cécilia est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 17/09/2018

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 17 septembre 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2. CREANCES IRRECOUVRABLES (BUDGET EAU)

Vu les pièces présentées le 10 septembre 2018 par Monsieur le Trésorier de Château-Renault concernant des créances irrécouvrables, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la prise en charge du solde des créances présentées dont le montant s'élève à 141.89€
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6541 du budget Eau 2018.
- Donne toute délégation utile au Maire

3 : IDENTIFICATION

Monsieur le Maire fait part des dispositions relatives au déploiement de la fibre optique qui desservira chaque habitation du territoire communal, prévu en 2020, qui précisent la nécessité d'identifier chaque bâtiment (dénomination de la voie et attribution d'un numéro).

Après une première numérotation des habitations suivantes : Travail Ribault, Les Fillonnières, La Ménagerie, La Dadinière, La Basse Platerie, L'Aitre Bodier.

Monsieur le Maire propose de numérotter les habitations suivantes :

Lieu-dit	Numérotation proposée
<i>La Chaine</i>	1
<i>La Guizarderie</i>	1
<i>La Tiercerie</i>	1
<i>La Poivrierie</i>	1
<i>L'Archerie</i>	1
	3
	5
<i>La Rouzerie</i>	1
	3
<i>La Guichardière</i>	1
	3
<i>La Basse Besnardière</i>	1
<i>La Malicornière</i>	1
<i>Le Carroi</i>	1
<i>La Magdelainerie</i>	1
	2
<i>La Roche</i>	1
<i>La Haute Besnardière</i>	1
<i>La Cochardière</i>	1
	2
<i>La Morenerie</i>	1
<i>Les Freneries</i>	1
<i>La Folie</i>	1
	3
<i>La Fosse au Loup</i>	1
	3
<i>La Moulizie</i>	1
<i>La Bucherie</i>	1
	2
<i>La Platerie</i>	1
<i>La Bourgeoisie</i>	1
<i>La Plessardière</i>	1
<i>La Guèrinière</i>	1
<i>La Commune</i>	1
<i>Le Chillou</i>	1
<i>La Croix Jean Delahaye</i>	1
<i>Pont Chaumier</i>	1
<i>Le Fresne</i>	1

<i>La Poulrière</i>	1
<i>Le Moulin</i>	1
<i>Croix Blanche</i>	1
<i>L'Imbauderie</i>	21
<i>Les Raberies</i>	1
<i>Les Tuileries</i>	1
	2

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de numéroter les 44 habitations situées sur ces lieux-dits.

Les plaques indiquant les numéros seront fournies et financées par la commune. L'installation incombera aux habitants concernés.

Un courrier d'information sera adressé prochainement aux riverains.

4. PROJET DE LA PRISE DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCERNANT L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait part du projet de transfert des compétences en eau potable et assainissement collectif.

Il explique tout d'abord que dans un contexte local la Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé en mars 2017 la réalisation d'une étude relative au transfert des compétences en eau potable et assainissement collectif.

Compte tenu du fait que la plupart des contrats d'eau potable et assainissement actuels s'achèvent au 31 décembre 2019, il est urgent que les communes du Castelrenaudais se positionnent.

Dans un contexte national, si au moins 25% des communes, représentant 20% de la population s'opposent à cette intercommunalisation avant le 1^{er} juillet 2019, le transfert de compétences prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité le transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité le transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Castelrenaudais

5. CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ 1 RUE DU COTEAU.

Suite à la décision d'acquisition d'un bien immobilier situé 1 rue du Coteau, Monsieur le Maire informe que trois organismes bancaires ont été consultés afin de financer ce projet.

ORGANISMES BANCAIRES	TAUX PROPOSÉS	NB D'ANNÉES	MENSUALITÉS	COÛT DE L'EMPRUNT
Crédit Mutuel	1.32%	15 ans	429€	+ 7273.40€
Caisse d'Epargne	1.37%	15 ans	433€	+ 7926.35€
Crédit Agricole	1.39%	15 ans	431€	+ 7672.04€

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité de financer son projet avec l'organisme bancaire Crédit Mutuel.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 11 novembre prochain aura lieu la cérémonie au cimetière, un vin d'honneur suivi du repas des aînés, de ce fait les inscriptions pour participer à l'organisation de la journée sont ouvertes.

Les 17 et 18 novembre prochain aura lieu le 2^{ème} marché gourmand de la commune. De ce fait les inscriptions pour participer à l'organisation de cette journée sont ouvertes. Un tableau de permanence est proposé

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** approbation PV du 11/10//2018
- 2) **FINANCES:** créances irrécouvrables (budget eau)
- 3) **URBANISME :** Numérotation des lieux-dits
- 4) **EAU :** Projet de la prise de compétence en eau potable et assainissement collectif
- 5) **FINANCES :** choix de l'organisme bancaire

La séance est levée à 20 heures 57 minutes

